



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE HAUTE CORSEARRONDISSEMENT
DE BASTIA

CANTON DE BORGIO

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	25

Date de convocation :

14 février 2022

Objet de la délibération :

PRESENTATION DES
ACTIONS ENTREPRISES
SUITE AUX OBSERVATIONS
DE LA CHAMBRE
REGIONALE DES COMPTES

Le Maire



COMMUNE DE BORGIO

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

Séance du mardi 22 février 2022

L'an deux mille vingt deux
et le vingt deux févrierà dix huit heures le Conseil Municipal de la Commune de BORGIO, étant
réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la
présidence de Madame ANTONIOTTI épouse NATALI Anne Marie**PRESENTS : 20**ANTONIOTTI épouse NATALI Anne Marie, DOMINICI Jean-Baptiste,
BELGODERE épouse VITTORI Charlotte Dominique, PASQUALI
Gabriel Michel Raphaël, LAMBERTI Ange, PASQUALINI Pierre
Antoine, NERI Angèle, José OLIVA, AMBROSI Chantale Jeanne, Pierre
NATALI, MATTEI Thomas, SANTINI Gilda, CHOIX Sabine,
SANTINACCI épouse GALEAZZI Marie Catherine, CASIMIRI Frédéric,
PASQUALINI Alain, SAMPIERI Alexandra, RUTALI Marie Rose,
MILLIEX Didier, GARULLI Alicia.**POUVOIRS : 5**SIMON Marie-Anne a donné pouvoir à José OLIVA, VINCIGUERRA
Eugène a donné pouvoir à LAMBERTI Ange, PASQUINI Joseph a donné
pouvoir à PASQUALINI Alain, APICELLA Lucie a donné pouvoir à
DOMINICI Jean-Baptiste, MILANI Paul a donné pouvoir à Alicia
GARULLI**ABSENTS : 4**MARIOTTI épouse GARIBALDI Augustine, BATAZZI épouse
ALBERTINI Christiane, BARTOLOTTI Jean Claude, , SANTELLI
Murielle.Madame Alicia GARULLI a été nommée pour remplir les fonctions de
secrétaire ; ont voté :

Pour : 25 Contre : 0 Abstentions : 0



PRESENTATION DES ACTIONS ENTREPRISES SUITE AUX OBSERVATIONS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 10 mars 2021 présentant le rapport d'observations définitives du contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Borgo, au titre des exercices 2012 et suivants qui s'inscrivait dans le programme de contrôle de la chambre régionale des comptes pour 2019.

A la suite de ce rapport d'observations, Madame le Maire présente les actions déjà entreprises pour répondre aux recommandations de la chambre.

Madame le Maire rappelle que le contrôle financier a tout d'abord consisté à examiner la qualité de l'information financière, la Chambre relevant que, bien que globalement positive, la sincérité budgétaire restait perfectible.

Depuis, les informations budgétaires et les comptes rendus des séances du conseil municipal sont disponibles sur le site internet de la commune et donc plus aisément accessible au citoyen.

Le contenu du débat d'orientation budgétaire annuel a été renforcé afin de présenter aux élus des éléments chiffrés renforçant ainsi la vision pluriannuelle des dépenses de la collectivité.

Une comptabilité d'engagement des opérations d'investissement a été mise en place permettant ainsi une présentation plus exhaustive des restes à réaliser qui seront proposés au vote de l'assemblée afin de poursuivre en 2022, le programme des nombreux chantiers engagés dont certains ont été malheureusement retardés cette année pour des raisons diverses.

Le rattachement des charges et des produits sera initié dès que les conditions le permettront.

Dans son rapport, la chambre soulignait que la commune bénéficiait d'une capacité d'autofinancement systématiquement positive issue d'une croissance des bases fiscales tirées par sa croissance démographique et d'une évolution contenue des dépenses illustrée par un effectif d'agents communaux largement inférieur à la moyenne nationale.

Sans obérer les capacités financières de la commune, la chambre proposait donc réduire le montant de la trésorerie afin de satisfaire les besoins de Borgo, en opérant un gel des taux de fiscalité, d'effectuer des recrutements destinés à renforcer un besoin impératif en compétences administratives tout en augmentant substantiellement son effort d'investissement à 30 millions d'euro sur quatre ans.



Le gel des taux a été voté et le projet de construction d'une piscine communale ainsi que la réalisation d'une nouvelle structure d'accueil des jeunes enfants ont donc été initiés.

A l'examen de la durée particulièrement longue de réalisation du complexe sportif et des difficultés rencontrées par la commune pour définir son besoin, disposer d'un appui efficace en matière de pilotage opérationnel du chantier et conclure des marchés publics réguliers, la chambre recommandait à la commune de se doter d'un règlement de la commande publique visant à sécuriser la procédure d'achat.

Madame le Maire indique que ce guide interne de la commande public doit faire l'objet d'une étude qui sera réalisée par un prestataire compétent afin d'être mis en œuvre dans les meilleurs délais. Les ressources humaines nécessaires seront adaptées en conséquence.

Suivant la recommandation de la chambre, Madame le Maire indique à l'assemblée que la caisse des écoles et le centre communal d'action sociale disposent bien d'un compte distinct de celui de la commune, enfin un rapport annuel d'activité du complexe sportif sera présenté chaque année au conseil municipal précisant notamment les activités pratiquées, la fréquentation ainsi que le coût de fonctionnement de l'équipement.

A l'issue de la présentation, les membres du Conseil municipal sont invités à s'exprimer sur ce rapport qui donne lieu à débat.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la tenue du débat sur la présentation des actions entreprises suite aux observations de la chambre régionale des comptes sur la gestion de la commune concernant les exercices 2012 et suivants, conformément à la loi.

SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents ou représentés